



### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sika Boom

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Mousse polyuréthane

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Sika El Djazaïr  
08 route de Larbaa  
16111 Les Eucalyptus  
Alger - Algérie

Téléphone : 021 50 16 93 à 95  
Téléfax : 021 50 22 08  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sika@sikaeldjazair.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison : Alger: 021574545 - 021661414 / Oran: 041414949

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Type de produit : Mélange

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)



Pictogrammes de danger	:																			
Mention d'avertissement	:	Danger																		
Mentions de danger	:	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;">H222 H229</td> <td style="vertical-align: top;">Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">H315 H317 H319 H334</td> <td style="vertical-align: top;">Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">H335 H351 H373</td> <td style="vertical-align: top;">Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.</td> </tr> </table>	H222 H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	H315 H317 H319 H334	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	H335 H351 H373	Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.												
H222 H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.																			
H315 H317 H319 H334	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.																			
H335 H351 H373	Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.																			
Conseils de prudence	:	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;">P101 P102 <b>Prévention:</b> P210</td> <td style="vertical-align: top;">En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants.  Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">P211</td> <td style="vertical-align: top;">Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">P251</td> <td style="vertical-align: top;">Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">P260</td> <td style="vertical-align: top;">Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">P271</td> <td style="vertical-align: top;">Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">P280</td> <td style="vertical-align: top;">Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"><b>Intervention:</b> P304 + P340 + P312</td> <td style="vertical-align: top;"><b>EN CAS D'INHALATION:</b> transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">P308 + P313</td> <td style="vertical-align: top;"><b>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:</b> consulter un médecin.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"><b>Stockage:</b> P405 P410 + P412</td> <td style="vertical-align: top;">Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.</td> </tr> </table>	P101 P102 <b>Prévention:</b> P210	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants.  Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.	P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.	<b>Intervention:</b> P304 + P340 + P312	<b>EN CAS D'INHALATION:</b> transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.	P308 + P313	<b>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:</b> consulter un médecin.	<b>Stockage:</b> P405 P410 + P412	Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P101 P102 <b>Prévention:</b> P210	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants.  Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.																			
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.																			
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.																			
P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.																			
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.																			
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.																			
<b>Intervention:</b> P304 + P340 + P312	<b>EN CAS D'INHALATION:</b> transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.																			
P308 + P313	<b>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:</b> consulter un médecin.																			
<b>Stockage:</b> P405 P410 + P412	Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.																			

**Elimination:**

P501

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

**Etiquetage supplémentaire:**

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	9016-87-9	Acute Tox.4; H332 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Resp. Sens.1; H334 Skin Sens.1; H317 Carc.2; H351 STOT SE3; H335 STOT RE2; H373	>= 10 - < 20
diméthyl éther	115-10-6 204-065-8 01-2119472128-37-XXXX	Flam. Gas1; H220 Press. GasLiquefied gas; H280	>= 5 - < 10
isobutane	75-28-5 200-857-2 01-2119485395-27-XXXX	Flam. Gas1; H220	>= 5 - < 10
propane	74-98-6 200-827-9	Flam. Gas1; H220 Press. GasLique-	>= 5 - < 10



	01-2119486944-21-XXXX	fied gas; H280	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	13674-84-5 237-158-7 01-2119486772-26-XXXX (covered by EC 911-815-4)	Acute Tox.4; H302	>= 5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Apparence asthmatique  
Toux  
Affection respiratoire  
Réactions allergiques  
Larmolement excessif  
Erythème  
Dermatite  
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.
- Risques : effets irritants  
effets sensibilisants  
Provoque une irritation cutanée.



Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser de l'eau/ de l'eau pulvérisée/ un jet d'eau/ l'oxyde de carbone/du sable/ de la mousse résistant à l'alcool/ du produit chimique pour l'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés : Eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Refusez l'accès aux personnes non protégées

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

---



### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Laisser le produit se solidifier et utiliser un équipement de manutention mécanique.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Stocker conformément aux réglementations locales.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant utilisation, consulter la version la plus récente de la



notice produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- |                                   |   |   |
|-----------------------------------|---|---|
| Protection des yeux               | : | Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166<br>Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  |
| Protection des mains              | : | Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits chimiques.<br>Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections:<br>Gants en caoutchouc butyle/nitrile (0,4 mm)<br>Les gants souillés devront être retirés.<br>Pour une exposition permanente:<br>Gants en Viton (0.4 mm)<br>temps de protection >30 min.   |
| Protection de la peau et du corps | : | Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long).   |
| Protection respiratoire           | : | Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.<br>filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules<br>A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm<br>P1: Substance inerte; P2, P3: matières dangereuses<br>Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.<br>Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- |                |   |                       |
|----------------|---|-----------------------|
| Aspect         | : | liquide               |
| Couleur        | : | divers                |
| Odeur          | : | légère                |
| Seuil olfactif | : | Donnée non disponible |



Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	> 230 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	1 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	:	26,2 % (v)
Inflammabilité	:	Aérosol extrêmement inflammable.
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
pH	:	Non applicable
Point/intervalle de fusion / Point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	5.500 - 6.000 hPa
Densité	:	env.1 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses



Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 10.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 9.400 mg/kg

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.



### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Composants:**

#### **Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.640 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **12.6 Autres effets néfastes**

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.  
Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent contenir



des restes de produit.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et canalisations.

Le code européen des déchets : 08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages contaminés : 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1950

IMDG : UN 1950

IATA : UN 1950

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : AÉROSOLS

IMDG : AEROSOLS

IATA : Aerosols, inflammable

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 2.1

IMDG : 2.1

IATA : 2.1

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F

Étiquettes : 2.1

Code de restriction en tunnels : (D)

#### IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 2.1



EmS Code : F-D, S-U

**IATA**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203  
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203  
 Instruction d' emballage (LQ) : Y203  
 Groupe d'emballage : Non réglementé  
 Étiquettes : Flammable Gas

**14.5 Dangers pour l'environnement****ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

Polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
 Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues (Numéro sur la liste 56)

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :  
 - enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou



- enregistrées par nous, et/ou
- exclues du règlement, et/ou
- exemptées d'enregistrement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 21,5 %

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 21,5 %

### Autres réglementations:

75/324/CEE

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

- |      |   |
|------|---|
| H220 | : Gaz extrêmement inflammable.  |
| H280 | : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  |
| H302 | : Nocif en cas d'ingestion.   |
| H315 | : Provoque une irritation cutanée.  |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H319 | : Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H332 | : Nocif par inhalation.   |
| H334 | : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.                           |
| H335 | : Peut irriter les voies respiratoires.   |
| H351 | : Susceptible de provoquer le cancer.   |
| H373 | : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. |

### Texte complet pour autres abréviations

- |             |   |
|-------------|---|
| Acute Tox.  | : Toxicité aiguë  |
| Carc.       | : Cancérogénicité   |
| Eye Irrit.  | : Irritation oculaire   |
| Flam. Gas   | : Gaz inflammables  |
| Press. Gas  | : Gaz sous pression   |
| Resp. Sens. | : Sensibilisation respiratoire                                  |
| Skin Irrit. | : Irritation cutanée  |
| Skin Sens.  | : Sensibilisation cutanée                                       |
| STOT RE     | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition |



STOT SE	: répétée : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	: Chemical Abstracts Service
DNEL	: Derived no-effect level
EC50	: Half maximal effective concentration
GHS	: Globally Harmonized System
IATA	: International Air Transport Association
IMDG	: International Maritime Code for Dangerous Goods
LD50	: Median lethal dose (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)
LC50	: Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)
MARPOL	: International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978
OEL	: Occupational Exposure Limit
PBT	: Persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC	: Predicted no effect concentration
REACH	: Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency
SVHC	: Substances of Very High Concern
vPvB	: Very persistent and very bioaccumulative

**Classification du mélange:**

Aerosol 1	H222, H229
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
Carc. 2	H351
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373

**Procédure de classification:**

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

DZ / FR